

Conseil de l'INSPE de l'Académie de Montpellier

Mercredi 3 avril 2024

La séance est ouverte à 17h15 sous la présidence de Monsieur Christophe Mauny

Présents

Participaient à la réunion les membres suivants :

Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés.

Madame Aurélie Chesnais ; Monsieur Philippe Münch ;

Collège B : Maîtres de conférences et personnels assimilés.

Monsieur Yohann Scribano ; Madame Hélène Castany-Owhadi ;

Collège C : Autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur.

Madame Isabelle Aliaga ; Monsieur Florent Siclet ;

Collège D : Personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans des écoles, établissements ou services relevant de ce ministre.

Monsieur Stéphane Dupont ; Madame Pascale Roca ;

Collège E : Représentants des autres personnels

Madame Anne-Lise Allian, Monsieur Pierre Domergue ;

Collège F : Usagers

Madame Julie Jamay ; Madame Lucie Mejean ;

Personnalités désignées par la région

Monsieur Sébastien Deneja représenté par Madame Anne Fraïsse ;

Personnalités désignées par le Recteur.

Madame Nadette Fauvin ; Madame Magali Mariani ; Monsieur Christophe Mauny ; Madame Hélène Micoud représentée par Monsieur Christophe Mauny ; Madame Agnès Vrinat ;

Personnalités désignées à titre exceptionnel.

Monsieur Xavier Buff ; Madame Nadine Jessel représentée par Monsieur Yohann Scribano ; Monsieur Julien Netter ;

Personnalités désignées par les établissements partenaires.

Madame Agnès Fichard-Carroll ; Madame Anne Fraïsse ; Monsieur Pascal Noguès ; Monsieur Jean-Patrick Respaut ; Monsieur Benoît Roig représenté par Monsieur Yohann Scribano ;

Invités présents à la séance.

Madame Valérie Bouchet ; Madame Sandra Bringay ; Madame Sandrine de La Cruz ; Monsieur Eric Dreidemy ; Monsieur Éric Favard ; Madame Pascale Leclercq ; Madame Sylvaine Mailho ; Monsieur Jean-Michel Marin ; Madame Valérie Munier ; Madame Louise Nyssen ; Monsieur Sylvain Olivier ; Monsieur Eric Paroldi ; Madame Peggy Pitaval ; Monsieur Patrick Rateau ; Madame Annick Truffert.

Secrétaire de séance

Madame Marguerite Taule

Compte-rendu

L'ensemble des termes relatifs aux fonctions citées dans ce compte-rendu s'entendent aux genres féminin et masculin.

Ce compte rendu ne reprend pas le contenu du diaporama mis en annexe de ce présent PV et présenté par le directeur de l'INSPE – Académie de Montpellier lors du conseil de l'INSPE et complété en séance par des remarques des membres du conseil.

Est désignée comme secrétaire de séance Madame Isabelle Aliaga

Election de la Présidence du conseil de l'INSPE

Monsieur Mauny, président de séance, présente le premier point du conseil qui concerne l'élection de la présidence du Conseil de l'INSPE. Une seule candidature est présentée, celle de l'ancienne présidente du Conseil que l'on remercie de son engagement et de sa proposition : Madame Nadette Fauvin.

1.

Madame Nadette Fauvin précise qu'elle est une formatrice dans l'âme, que toute sa carrière s'est tournée sur la formation initiale et continue, en lien avec les universités. Elle ajoute qu'elle tient à respecter tous les points de vue, à respecter l'équilibre de cette gouvernance de l'INSPE unique en France, qui fonctionne bien, à valoriser le travail réalisé dans cette académie et les résultats obtenus. Enfin elle s'efforce de transmettre les préoccupations et les réflexions au plus haut niveau, soit en passant par Madame la rectrice qui est en relation constante avec les cabinets des ministres, soit de son côté avec la cheffe de l'inspection générale de l'éducation du sport et de la recherche qui est elle-même en contact continu avec les deux cabinets. Mme Fauvin indique qu'elle a l'honneur de proposer sa candidature à la présidence de ce conseil, avec beaucoup d'intérêt et beaucoup de plaisir.

Vote sur le point 1 : Election de la Présidence du conseil de l'INSPE

- Refus de prendre part au vote : 0
- Contre : 0
- Abstention : 1
- Pour : 24

Madame Nadette Fauvin est, par conséquent, élue Présidente du Conseil de l'INSPE avec 24 voix pour 1 abstention. Une fois élue, M. Mauny confie à Mme Fauvin la présidence de la séance du conseil.

Mme Fauvin propose, tout d'abord, à ce que tous les membres et invités présents se présentent.

Avis sur le procès-verbal du conseil de l'INSPE du 28 Novembre 2023

Vote sur le point 2 : Validation du procès-verbal du conseil de l'INSPE

- Refus de prendre part au vote : 0
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 26

Le procès-verbal du 28 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Avis sur le DIU « Entrée dans le métier des fonctionnaires stagiaires à mi-temps »

Monsieur Christophe Lung rappelle que les fonctionnaires stagiaires à mi-temps suivent une formation à travers un diplôme interuniversitaire qui a la particularité d'être un diplôme d'établissement pensé au niveau national. C'est un diplôme reconduit d'année en année. La proposition nationale est inchangée, mais réglementairement le conseil doit se positionner tous les ans sur ce DIU. La maquette doit être ensuite validée par les conseils des Universités.

Monsieur Pascal Nogues précise qu'à Perpignan, ce DIU est déjà passé en conseil. Le volume financier sera voté à la rentrée prochaine en fonction des effectifs.

Vote sur le point 3 : Avis sur le DIU

- Refus de prendre part au vote : 0
- Contre : 0
- Abstention : 1
- Pour : 25

Le DIU reçoit un avis favorable avec 25 voix pour 1 abstention.

4. Avis sur les dates de fermeture de l'INSPE pour l'année universitaire 2024 - 2025

Il est proposé les périodes de fermeture suivantes :

- Du vendredi 20 décembre 2024 au 6 janvier 2025
- Du vendredi 18 juillet au 21 août 2025

Vote sur le point 4 : Avis sur les dates de fermeture de l'INSPE

- Refus de prendre part au vote : 0
- Contre : 0
- Abstention : 0
- 5. - Pour : 26

Les dates de fermeture de l'INSPE sont approuvées à l'unanimité.

Proposition de motions

Madame Nadette Fauvin précise qu'elle ne dispose d'aucune information à donner au sujet du projet de la réforme de la formation et du recrutement des enseignants et des CPE. Les documents qui ont circulé de manière « sauvage », il y a bientôt trois semaines, doivent contenir sûrement des éléments désormais caducs. Il n'y a aucune information pour le moment. Mme Fauvin indique qu'elle transmettra ces motions dès ce soir, sans attendre la validation du PV de cette séance.

Monsieur Christophe Lung indique avoir reçu aujourd'hui en début d'après-midi une première motion proposée par les élus des listes « Construire la formation pour l'école de demain » et « Liste plurielle pour une formation universitaire ambitieuse des enseignants en Languedoc-Roussillon ». Puis Madame Isabelle Aliaga a transmis vers 16h une seconde motion au nom des élus FSU de ce conseil qui correspond à la motion qui a été votée le 26 mars au CNESER. Cela explique qu'elles ont été envoyées à deux moments différents dans l'après-midi.

5.1. La motion présentée par les élus des listes "Construire la Formation pour l'école de Demain" et "Liste Plurielle pour une formation universitaire ambitieuse des enseignants en Languedoc-Roussillon".

La première motion est présentée par les élus des listes "Construire la Formation pour l'école de Demain" et "Liste Plurielle pour une formation universitaire ambitieuse des enseignants en Languedoc-Roussillon".

Madame Aurélie Chesnais précise qu'elle a été élaborée en s'inspirant largement de celle qui a été votée à l'unanimité par le conseil de l'INSPE de Paris.

Monsieur Florent Siclet souligne que la motion traduit l'inquiétude des formateurs. Cette motion ne prône pas un rejet de la réforme de la formation car les formateurs sont tout à fait conscients des problèmes rencontrés dans la formation actuelle mise en place lors de la précédente réforme. Monsieur Siclet indique que ce qui préoccupe, c'est à la fois le calendrier de mise en œuvre de cette réforme et certains aspects fondamentaux.

Madame Lucie Mejean, représentante étudiante, affirme qu'une réforme est nécessaire, la charge de travail en M2 étant excessivement lourde. Les étudiants sont sollicités par plusieurs tâches simultanément. Le temps alloué à la préparation du concours est quasiment nul, il est donc impossible de tout gérer. Cela ne signifie pas qu'elle approuve la réforme proposée. Néanmoins, elle estime qu'une réforme est nécessaire et qu'il faut se mettre à la place des étudiants qui souffrent beaucoup.

Madame Louise Nyssen indique que tout le monde, dans cette salle, est parfaitement conscient de la nécessité de modifier le système actuel et de ce qu'endurent les étudiants. Ce que nous demandons, c'est du temps pour mettre en place un nouveau système qui soit praticable pour tous.

Madame Aurélie Chesnais souligne qu'il y a la question du calendrier mais aussi la question du fond. Comme peu d'informations ont été diffusées par le ministère et le cabinet et comme il n'y a rien d'officiel, il est difficile de savoir ce qui se prépare. Les quelques éléments qui ont filtré des projets envisagés ne nous semblent pas du tout à la hauteur des enjeux d'une formation de qualité pour les enseignants, notamment sur la question de l'équilibre et de l'implication de l'université et d'un soutien à la recherche pour ce type de formation.

Madame Louise Nyssen ajoute que le diaporama qui a fuité est préoccupant, car s'il était mis en œuvre dans son intégralité, il entraînerait une désuniversitarisation importante de la formation, et un abandon de la recherche. Ce serait un retour en arrière brutal.

Madame Fichard Carroll demande de changer le « Nous » du début.

Monsieur Lung propose :

« Le conseil de l'INSPE réunit le 3 avril exprime sa très vive inquiétude sur les projets de réforme, de la formation des enseignants et des personnels éducatifs, sur leurs contenus comme sur leurs conséquences pour toutes et tous et pour l'avenir du système éducatif français. Le calendrier proposé est par ailleurs intenable. Nous demandons le report du projet à la session 2026 et l'ouverture de réelles négociations avec l'ensemble des acteurs de la formation des enseignants et des personnels éducatifs pour construire une formation ambitieuse, à la hauteur des enjeux de l'école de demain. »

Vote sur le point 7 : La motion présentée par les élus des listes "Construire la Formation pour l'école de Demain" et "Liste Plurielle pour une formation universitaire ambitieuse des enseignants en Languedoc-Roussillon".

- Refus de prendre part au vote : 5
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 21

La motion est approuvée à l'unanimité.

5.2. La motion Motion du CNESER transmise par Madame Isabelle Aliaga au nom des élus FSU. Motion présentée par le SNESUP-FSU, le SNCS-FSU, le SNASUB-FSU, la CGT, la CFDT, l'union étudiante, la FAGE, le Collectif 384, Sud du 26 mars 2024.

Madame Isabelle Aliaga souligne les problèmes précédemment mentionnés par les étudiants dans la formation actuelle, et ajoute que le personnel impliqué dans la formation a également connu des difficultés qui se sont répétées depuis la mastérisation et les nombreuses réformes au fil des ans, rendant la mise en place toujours très difficile. Cette motion réagit au diaporama présentant la réforme qui a fuité. Elle estime qu'il est d'autant plus important de faire remonter les inquiétudes relatives au calendrier trop serré non réaliste, à une désuniversitarisation de la formation et aux problèmes de gouvernance. La création des ENSP revient finalement à la création d'une nouvelle structure sous la double tutelle du MEN & MESR mais dépourvue de toutes les caractéristiques universitaires. Cette création remet en question non seulement l'existence et les missions des INSPE mais aussi la pérennité de tous les parcours actuellement répartis entre les quatre mentions de l'actuel master MEEF. Les personnels enseignants et enseignants-chercheurs seraient « choisis » par les tutelles sur des critères plutôt flous et arbitraires.

Dans cette volonté de tout contrôler, le projet prévoit de priver le personnel de certaines de ses missions en contournant les libertés académiques et en retirant la conception des maquettes et des contenus de formation aux équipes. De plus, les contenus de formation mentionnés dans le document de travail ne sont pas à la hauteur des enjeux.

En plus du mépris manifesté à l'égard des collègues enseignants, enseignants-chercheurs, administratifs et des étudiants qui souhaitent encore devenir enseignants ou CPE, les orientations telles qu'elles apparaissent dans ce document sont à tous points de vue intenable. Le calendrier de mise en œuvre est totalement irréaliste et sera source de souffrance pour les collègues concernés, déjà épuisés par les multiples réformes.

C'est une motion qui a été proposée au CNESER le 26 mars portée par les organisations syndicales qui représentent les personnels et les étudiants. Les questions de gouvernance et d'organisation proposées par cette nouvelle réforme sont importantes car il y a la question du lien à l'université, il y a la question de l'organisation et ce problème de calendrier qui est le plus urgent. Une réforme doit se préparer dans un temps rationnel et concerté.

Madame Aurélie Chesnais s'interroge sur le fait de se positionner sur un document qui n'est pas un document officiel, et trouve que c'est délicat comme démarche de voter une motion sur un document dont on a eu connaissance de façon tout à fait officieuse.

Madame Agnès Fichard Carroll partage le même avis.

Madame Louise Nyssen suggère que ce diaporama pourrait avoir été délibérément divulgué afin de tester les réactions du public. En effet, il propose de retirer la formation des enseignants de l'université, et elle estime qu'une réponse à cette proposition est nécessaire.

Madame Anne Fraïsse est d'avis qu'il serait inapproprié de voter un texte proposé par les syndicats mais suggère plutôt que le conseil de l'INSPE approuve la motion.

Monsieur Philippe Münch partage les propos de Madame Anne Fraïsse ainsi ce qui est écrit dans cette motion. Il est d'accord pour y apporter un soutien mais pas la voter. Nous avons voté une motion qui est très factuelle sur nos inquiétudes sur ce que l'on veut par la suite.

Madame Nadette Fauvin rappelle que l'on ne peut pas soutenir une motion sans la joindre.

Monsieur Pascal Nogues propose de rajouter que « le conseil du 3 avril 2024 de l'INSPE de l'académie de Montpellier apporte son soutien à la motion votée par le CNESER le 26 mars 2024 ».

Madame Anne Fraïsse reformule « Le Conseil de l'INSPE réuni le 3 avril 2024, attaché au caractère universitaire de la formation apporte son soutien à la notion adoptée au CNESER le 26 mars 2024. »

Cette proposition est proposée au vote:

Vote sur le point 7 : Soutien de la motion Motion présentée par le SNESUP-FSU, le SNCS-FSU, le SNASUB-FSU, la CGT, la CFTD, l'union étudiante, la FAGE, le Collectif 384, Sud lors de la séance du CNESER du 26 mars 2024.

- Refus de prendre part au vote : 5
- Contre : 0
- Abstention : 2
- Pour : 19

La motion est approuvée avec 19 voix.

Information du Directeur

Monsieur Christophe lung a partagé des informations sur le séminaire national réunissant les réseaux des INSPE et des EAFC du 11 au 13 mars 2024, qui portait sur la mise en place de la réforme. Cependant, l'ordre du jour n'a pas pu être respecté car aucune information n'était disponible à cette date. Huit jours plus tard, une réunion du réseau des INSPE était prévue et c'est à ce moment-là que le diaporama présentant la réforme a fuité. M. lung précise que le réseau des INSPE a eu une discussion avec le président de France Universités, mais il n'avait aucune information. La semaine dernière, le président du réseau des INSPE a rencontré la directrice générale de l'enseignement supérieur, Anne-Sophie Barthez, et Monsieur Rousseau, conseiller de la ministre de l'enseignement supérieur. Ces derniers ont tenté de rassurer le réseau des INSPE, en disant que ce n'était qu'un document de travail. Les collègues ont entendu la direction générale de l'enseignement supérieur leur dire que rien n'était décidé.

Ensuite, Monsieur Christophe lung a présenté l'organisation de l'INSPE, notamment à destination des nouveaux membres du conseil. Monsieur Christophe lung est heureux de voir plusieurs directeurs de composantes présents ou représentés dans ce conseil.

Monsieur Christophe lung rappelle les offres de formation proposées par les universités de l'académie de Montpellier, notamment la licence conçue pour former des futurs professeurs des écoles. (Diapositive 24). A ce sujet, Monsieur Florent Siclet précise le nombre d'étudiants inscrits en licence Parcours « Pluridisciplinarité et métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » portée par la FDE de l'UM. : 755 étudiants répartis sur les 5 sites (plus précisément 745 : 253 en L1, 226 en L2 et 266 en L3)

Madame Anne Fraïsse indique que les trois universités mettant en œuvre un PPPE ont reçu une demande du ministère d'augmenter en 2024/25 le nombre de places dans ces 3 PPPE. Le ministère envisagerait d'ouvrir davantage de places en PPPE.

Monsieur Pascal Nogues soulève le problème des AED. Monsieur Christophe lung répond qu'il semblerait que l'information arrivée au rectorat la veille parle plutôt de la disparition des AED en L2. Il faut attendre des informations du rectorat de Montpellier.

Monsieur Sylvain Olivier explique la non ouverture du parcours M1 MEEF « Arts Appliqués » est due à la faiblesse des effectifs dans ce parcours. Il précise que Madame Perrin Doucey a prévenu il y a déjà plus d'un an que la FDE ne pourrait pas maintenir le moyen enseignant en temps partagé.

Prochain conseil : Mercredi 26 juin 2024 à 16 heures

Fin du conseil 19h

Conseil de l'INSPE du 3 avril 2024

L'ensemble des termes relatifs aux fonctions citées dans ce diaporama s'entendent aux genres féminin et masculin.



- 1- Election de la Présidence du Conseil de l'INSPE
- 2- Présentation des membres du nouveau conseil de l'INSPE
- 3- Avis sur le PV du conseil du 28 novembre 2023
- 4- Avis sur le DIU "Entrée dans le métier des fonctionnaires stagiaires à mi-temps »
- 5- Avis sur les dates de fermeture de l'INSPE
- 6- Informations du directeur



Point 1 :

Election de la Présidence du Conseil de l'INSPE

Les déclarations de candidature doivent parvenir à l'INSPE avant le 2 avril à 9h. Seuls les membres représentant Madame la Rectrice peuvent candidater. Un appel à candidature a été lancé vendredi 22 mars à ces membres.

Les déclarations de candidature seront communiquée aux membres du conseil le 2 avril.



Vote sur le point 1

Refus de prendre part au vote :

Contre :

Abstention :

Pour :



Point 2 : Présentation des membres du conseil de l'INSPE



10 personnels élus

Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés

Chesnais Aurélie
Münch Philippe

Collège B : Maîtres de conférences et personnels assimilés

Scribano Yohann
Castany-Owhadi Hélène

Collège C : Autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur

Aliaga Isabelle
Siclet Florent

Collège D : Personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale

Dupont Stéphane
Roca Pascale

Collège E : Représentants des autres personnels

Domergue Pierre
Allian Anne-Lise



Collège F : Usagers

Barbera Cédric
Clavel Vincent
De Martino Grégoire
Jamay Julie
Mejean Lucie
Vacquier Mathilde

Suppléants Usagers :

Sari Katia
Corrado Elsa
Prat Milan
Cuvillers Thomas
Perfettini Emma
Claparede-Beauquier Elliot



11 Personnalités nommées et 3 désignées par le conseil de l'INSPE

Personnalité désignée par la Région

Denaja Sébastien

Personnalités désignées par Madame la Rectrice

Fauvin Nadette

Mauny Christophe

Mariani Magali

Micoud Hélène

Vrinat Agnès

Personnalités désignées à titre personnel

Buff Xavier

Jessel Nadine

Netter Julien

Personnalités désignées par les universités

Fichard Carroll Agnès

Fraïsse Anne

Nogues Pascal

Respaut Jean-Patrick

Roig Benoit



Point 3 :

**Avis sur le PV du conseil du 28 novembre 2023
(document envoyé en pièce jointe)**



Vote sur le point 3

Refus de prendre part au vote :

Contre :

Abstention :

Pour :



**4- Avis sur le DIU « Professeurs et conseillers principaux
d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » (en alternance
à mi-temps en établissement)
(document envoyé en pièce jointe)**

Proposition nationale inchangée mais réglementairement
le conseil doit se positionner tous les ans sur des DU.

Maquette qui doit ensuite être validée par les conseils des
Université



Vote sur le point 4

Refus de prendre part au vote :

Contre :

Abstention :

Pour :



Point 5 :

Dates de fermeture de l'INSPE pendant l'année
universitaire 2024-25
(point réglementaire)

* vendredi 20 décembre 2024 au 6 janvier 2025

* vendredi 18 juillet au 21 août 2025



Vote sur le point 5

Refus de prendre part au vote :

Contre :

Abstention :

Pour :



Point 6 : Information du directeur

Le diaporama sera complété en fonction de l'actualité et des éventuelles questions diverses posées.

